

# « HAUT PAYS DE SAMBRE »

édité par

le Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes a.s.b.l.

Adresse : rue de l'Entreville 66 à 6540 LOBBES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	:	Mr Jean Meurant
Présidents d'honneur	:	Mr Marcel Duterne Mr Noël Patris Mr Yvan Dussart (†) Mr Paul Dusolon (†)
Vice-présidente	:	Mme Marie-Christine Beroudiaux
Secrétaire	:	Mr Olivier Hecq
Trésorier	:	Mr Michel Dubois
Publications	:	Mme Lieve Dubois - Dekuyper
Animateurs	:	Mrs Roland Poliart (†) et Jacques Ternet

## COTISATION ANNUELLE :

Membre adhérent : 12 €

Le paiement de la cotisation se fait par virement au compte

IBAN : BE57 0680 7222 7035

du Cercle de Recherches Archéologiques de Lobbes

rue du Champ du Loup 10A à 6540 LOBBES

## EDITEUR RESPONSABLE :

Lieve et Michel DUBOIS

Rue du champ du loup 10A

6540 LOBBES

La publication des articles se fait  
sous la seule responsabilité des auteurs

## Table des matières

<b>Journal d'un curé de campagne .....</b>	<b>3</b>
1. Introduction .....	3
2. Notes de l'abbé VanopdenBosch .....	4
a. Utilisation des cloches .....	4
b. Les processions .....	6
c. Les horloges .....	10
d. Les fournisseurs .....	10
e. L'information .....	11
f. Les confréries .....	11
g. L'école.....	12
h. Les faux ménages.....	12
<i><u>i.</u></i> Répartition des avoirs.....	13
j. Le catéchisme .....	14
k. Les messes.....	15
l. Relations avec les habitants .....	15
m. divers .....	16
3. Et aujourd'hui.....	17
4. Glossaire.....	18
<b>La canalisation de la Sambre. ....</b>	<b>19</b>
1. Contexte .....	19
2. La période française .....	20
3. La période hollandaise .....	21
4. La période belge.....	26
5. Sources .....	28

# Journal d'un curé de campagne

Par Olivier Hecq, en collaboration avec Marie-Paule O'Flynn et Jean-Claude Bouteiller.

Ndlr : il a été difficile de déchiffrer les noms propres. Il se peut donc que quelques erreurs existent quant à l'orthographe exacte de ces derniers. Les noms des « faux ménages » ont été volontairement non mentionnés dans le texte.

## **1. Introduction**

En novembre 1936, monsieur le curé VanopdenBosch couche dans un petit cahier diverses notes « comprenant dans le détail les us et coutumes de la paroisse » de Bienne-lez-Happart, mentionnant de la sorte les diverses confréries du village, les sonneries des cloches à appliquer selon les circonstances, les processions, ...



Le presbytère de Bienne-lez-Happart

Ce cahier est destiné à son successeur. Ce sera l'abbé Herman qui arrivera en juillet 1951. Celui-ci complètera à son tour ce cahier pour son propre successeur, l'abbé Argot qui officiera à partir du mois de mai 1955 et qui restera en service jusqu'au 31 mars 1987 (date de son décès).

Ce cahier nous offre une vision de ce qu'était le village de Bienne-lez-Happart, au travers des yeux de deux de ses curés. C'est bien évidemment un regard religieux qui est ici posé, axé sur la vie de la

paroisse. Un regard religieux des années cinquante. C'est une vision des choses qui date d'il y a seulement 70 ans, ce n'est pas si loin que cela, et qui pourra paraître déconcertante aux lecteurs d'aujourd'hui.

## **2. Notes de l'abbé VanopdenBosch**

### **a. Utilisation des cloches**

Tout d'abord, mentionnons les cloches. Et oui, il fut un temps où les cloches de l'église Saint-Rémy de Bienne sonnaient. Et elles sonnaient parfois longtemps.

Monsieur le curé VanopdenBosch nous apprend ainsi qu'en semaine, pour la messe basse, les cloches sonnaient pendant 5 minutes, alors que pour la messe chantée, c'était 2 fois 5 minutes. Le dimanche, aussi bien pour la première messe, que pour la grand'messe, que pour les vêpres<sup>1</sup> et le salut, les cloches retentissaient également 2 fois 5 minutes. Pour les messes anniversaires chantées, c'était également 2 fois 5 minutes, quelle que soit l'heure de la cérémonie.

Pour les enterrements, c'est autre chose.

#### **Si la cérémonie se déroule à 10h00 ou à 10h30 :**

- A la commande du service pour la famille : 3 volées de 7 minutes.
- Tous les jours intermédiaires jusqu'au jour de l'enterrement : 1 volée de 7 minutes le midi, 1 volée de 7 minutes le soir.
- Le matin du service, à 6 heures : 3 volées de 7 minutes.
- Au moment du départ pour la levée du corps et lorsque l'on rentre dans l'église avec le corps : 1 fois 5 minutes.
- Pour annoncer le service à 09h30 et à 10h15 : 1 fois 5 minutes chacune.
- Pendant le service, pour annoncer l'offrande : 5 minutes.
- Au départ pour le cimetière après le service : 5 minutes.

---

<sup>1</sup> Les **vêpres** sont un office dont le nom vient du latin ecclésiastique *vespera*, qui désigne l'office divin que l'on célèbre le soir. Ce mot latin est lui-même une translittération du mot grec ἠσπερος / *hêsperos*, qui veut dire « coucher du Soleil ». Ce grand office marque la fin de l'après-midi et le début de la soirée.

- Pour les vigiles<sup>2</sup> : 2 fois 5 minutes..

### **Si la cérémonie se déroule à 09h30 :**

- Comme pour 10 heures, mais 5 minutes.
- Seulement à midi et la veille au soir de l'enterrement, 1 fois 5 minutes.
- A 6 heures comme à 10 heures.
- Comme pour 10 heures.

### **Si la cérémonie se déroule à 09h00**

- Comme pour 10 heures.
- Seulement le soir, veille de l'enterrement, 1 volée vers 6 heures du soir.
- Comme à 10 heures.
- Comme à 10 heures.

### **Pour les heures antérieures à 9 heures, il n'y a pas de vigiles.**

Les vigiles comprennent :

- A 10h00 et à 10h30, avec orgues pour les Laudes<sup>3</sup>, le premier nocturne des morts et les laudes.
- A 09h00 et 09h30, les Laudes avec orgues.
- A partir de 08h30, plus de Laudes.

Les cloches fonctionnent à l'électricité. La commande de mise en marche se trouve dans le vestibule de la cure. En cas d'accident, s'adresser d'abord à monsieur François Papetiers, le garde-champêtre de la commune qui s'y connaît pour effectuer les petites réparations. En cas de réelle panne, monsieur le curé conseille de s'adresser au constructeur, situé à Vedrin, sur la place de la gare. La cloche, le moteur et les divers appareils sont la propriété de la fabrique d'Eglise. L'abbé VanopdenBosch mentionne qu'il trouve « honteux » que la cloche appartienne à la fabrique. Une autre note manuscrite précise que deux pièces du mécanisme doivent être

---

<sup>2</sup> l'office de matines ou des **vigiles** est le premier office du cursus de l'[office divin](#), destiné à sanctifier le temps de la nuit

<sup>3</sup> **Laudes** signifie « [louanges](#) » en [latin](#). C'est la prière chrétienne du lever du soleil.

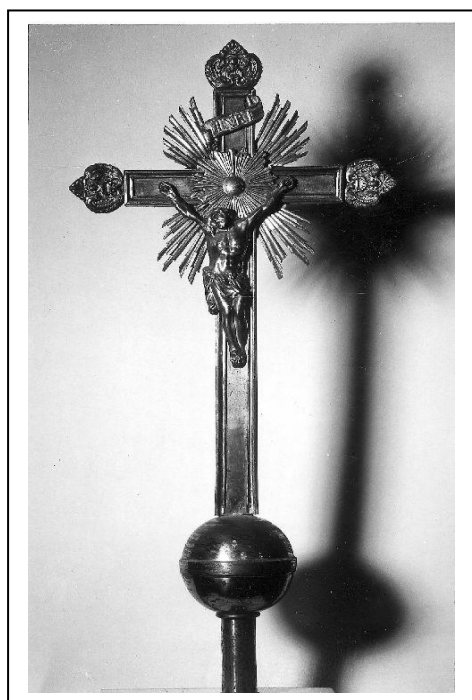
remplacées et que la guerre a empêché la réparation.

Les cloches ne sont pas utilisées que pour les enterrements. Elles servent également aussi pour les confessions. A cette occasion, la veille au soir, à l'heure où le confesseur étranger est arrivé, les cloches sonnent afin d'annoncer la confession. Pour la fête de Pâques et l'adoration, à Bienne, le confesseur étranger est un religieux Capucin de Mons, mais il se peut aussi que ce soit le curé de Merbes-Sainte-Marie. La veille des grandes fêtes de l'année, il y a également confession, annoncée par une sonnerie de cloche à l'heure indiquée pour les confessions. C'est alors le curé de la paroisse qui reçoit la confession.

Les cloches annoncent aussi les baptêmes, par une sonnerie, après la cérémonie. Mais « uniquement lorsque les intéressés ont été généreux ».

Sur base du témoignage de l'abbé VanopdenBosch, il est indéniable que le clocher du village était bien bruyant. Le silence a malheureusement pris possession des lieux.

## **b. Les processions**



Les cloches faisaient donc preuve d'un réel dynamisme sonore. Tous les habitants vivants à proximité de l'église répondaient dans un réel écho, entre autres au travers de **nombreuses processions** que nous décrit le curé VanopdenBosch.

← Croix de procession (IRPA) ci-contre

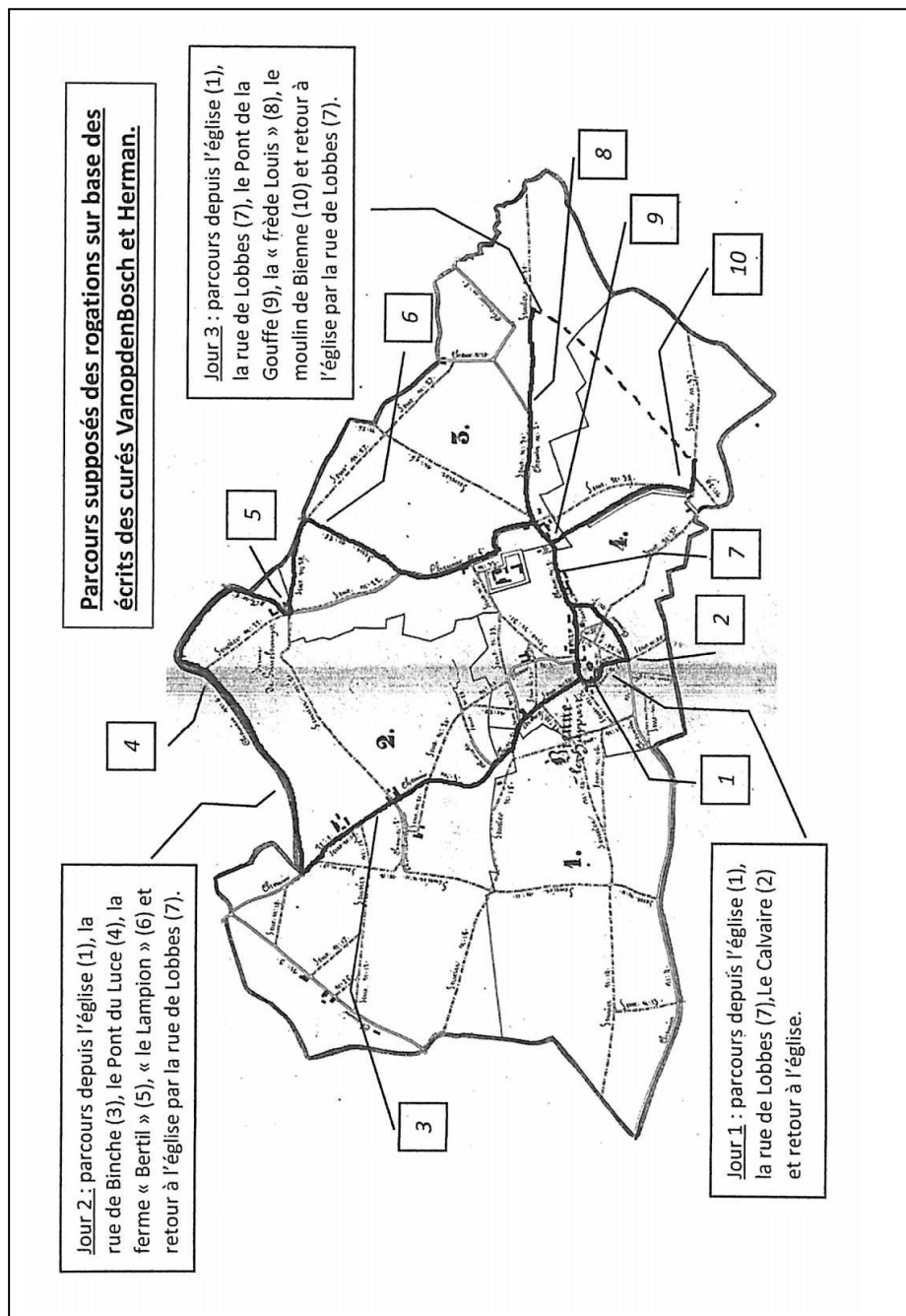
Entre celle dédiée à Sainte Marie, celle des rogations<sup>4</sup>, à celle de la Fête Dieu ou encore celle de la Kermesse, il s'en passait des choses dans ce village.

---

<sup>4</sup> Les **jours des Rogations** sont les trois jours précédant immédiatement le jeudi de l'[Ascension](#), pendant lesquels des processions parcouraient les campagnes afin de bénir les cultures.

La procession en l'honneur de Sainte Marie, autour du 15 août, partait de l'église vers le calvaire, ensuite chez Monsieur Wiard, puis le berger Meurant pour revenir à l'église.

Les rogations, destinées à bénir les champs afin de s'assurer de bonnes récoltes, devaient parcourir l'ensemble des terres du village. Elles étaient donc réparties sur 3 jours. Il y avait beaucoup moins de bâtiments, et les champs, les prairies, étaient bien plus présents.



Itinéraire des trois jours de rogations

**Le premier jour**, à la sortie de l'église par la rue de Lobbes (devenue route de Rouveroy), la ruelle du mayeur, le calvaire pour revenir à l'église.



Le calvaire

**Le deuxième jour**, via la rue de Binche, puis le chemin qui conduit chez René Morre<sup>5</sup>, la ferme Tahon<sup>6</sup>, le chemin de Lobbes par Préaux et Pourbaix<sup>7</sup>, et la route de Lobbes pour rentrer dans l'église.

**Le troisième et dernier jour**, par la route de Lobbes jusqu'au chemin de terre en face du cimetière (la « Frède Louis ») qui passe par les pâtures du Moulin, pour un retour par le bief du Moulin (et le pont du gouffre), la route de Lobbes et la rentrée dans l'église.

Ces itinéraires ont certainement dû évoluer au cours du temps car d'autres parcours sont mentionnés dans les semainiers que possède la Fabrique d'Eglise Saint-Remy<sup>8</sup>. Notons qu'au matin de ces

---

<sup>5</sup> Ferme du Pont du Luce

<sup>6</sup> Ferme (chez « Bertil ») au fond de la rue de Grinchamps

<sup>7</sup> Ferme dite du Lampion, rue de Grinchamps

<sup>8</sup> Extrait du semainier (1901-1917) : en date du dimanche 4 mai 1902, le curé Rivière (anciennement vicaire à Ellignies Sainte-Anne) invitait ses paroissiens « à venir en grand nombre » pour les Rogations qui se dérouleront :



processions se déroule une messe chantée. Il y a donc au préalable deux sonneries de cloches.

Il existait aussi les Grandes Processions de la Fête Dieu et de la kermesse (le dimanche qui suit la fête de Notre Dame du Mont Carmel). Et à ces occasions, un autre parcours est défini : à la sortie de l'église, via le calvaire où se déroule le premier reposoir, ensuite descente par la route de Lobbes jusqu'à Trigoret et la ferme Dartevelle où a lieu le second reposoir avant de rentrer à l'église.

Monsieur le curé Herman apporte d'autres informations, relatives à tout le matériel nécessaire. Celui-ci se trouve en partie dans une grande boîte en bois qui est dans le grenier de la cure, à la sacristie et aux fonts baptismaux. Le reste des trônes est au jubé.

Les porteurs du baldaquin se présentent toujours aux grandes processions de la Fête Dieu et de la kermesse. Pour les porteurs de statues et de bannières, il y a toujours assez de monde. Il suffit pour cela que monsieur le curé lance un appel lors de la messe du dimanche qui précède la procession et « il en vient assez pour se tirer d'embarras ».

Par contre, déplore le curé, les enfants n'aiment pas porter les petites oriflammes. Et mademoiselle l'institutrice n'étant pas du village, elle ne participe pas à la cérémonie.

---

**JOUR 1** : (5 mai 1902) : départ du calvaire, chemin de Sars (route de Rouveroy), sentier Chrysostome (Vivier Coulon ?), Verde Rue, chemin de Binche (rue Arthur Regniers), retour à l'église. **JOUR 2** (6 mai 1902) : Pont de la Gouffe (du Gouffre – pont sur le Grignard – route de Rouveroy ?), sentier Frède Louis (en face du cimetière), sentier du Moulin, calvaire, église  
**JOUR 3** : (7 mai 1902) : Chemin du Pont du Luce, chemin du château, retour à l'église par les prairies du château.  
Jusqu'au milieu du XXème siècle, les jours de ROGATIONS étaient l'occasion de faire le tour du village aux limites du FINAGE (étendue de la paroisse) afin d'implorer la protection des récoltes. Ces jours de rogations précèdent l'Ascension (37ème, 38ème et 39ème jour après Pâques). Jusqu'au milieu de XXème siècle, les villageois accompagnaient le clergé qui bénissait les champs en parcourant les chemins de campagne. Des chapelles ou calvaires rappellent ces passages (voir ci-dessous la chapelle de la « Verde Rue »)



Pour diriger la procession, monsieur le curé propose de s'adresser à monsieur Marcel Meurant, qui habite à côté de la cure et qui semble faire cela avec un grand professionnalisme, « bien qu'il ne soit pas en temps ordinaire un fervent chrétien ». Il remplirait ce rôle pour plaire au curé et par satisfaction personnelle.

### **c. Les horloges**

Une église, ce sont des cloches, et des horloges. Celles-ci fonctionnent de façon automatique, à l'électricité. Une fois réglées, on les laisse aller sans y toucher, à moins que les piles ne soient usées. Une horloge, la mère motrice, se trouve dans la sacristie, l'horloge réceptrice est dans l'église. Pour les réparations, et pour tout travail que l'on doit y faire, il faut se référer au fournisseur, la société horlogerie-électricité-contrôle, établie à la rue Victor Jacobs à Bruxelles. Le curé précise que les horloges appartiennent à la fabrique d'église.

### **d. Les fournisseurs**

L'église de Bienne a également besoin de fournisseurs. Nous avons déjà découvert celui en charge des cloches (monsieur Georges Bouvier à Vedrin) et celui des horloges (à Bruxelles). Les curés VanopdenBosch et Herman mentionnent encore :

Que pour le pain d'autel, il faut contacter l'abbaye de Soleilmont à Gilly, et qu'il est possible de commander par la poste.

Que pour le vin de messe, on peut faire appel à monsieur Paillet, négociant à Overyssche (Overijse) qui est un très bon fournisseur, très économique pour la matière livrée. Monsieur Leroy de Binche est également cité.

Que pour les cires, il faut contacter monsieur Colin qui est cirier à la rue de la gare à Aarschot. Il livre tout ce qu'il faut, à bon compte et dans d'excellentes conditions.

Il est précisé que le vin et les cires sont amenés par les fournisseurs de la cure même, à jour et heure déterminés, par auto ou camion.

Que pour les huiles des lampes ardentes, de l'excellente marchandise est commandée chez Monsieur Fromont à Trivières.

Que pour le charbon de la cure et de l'église, il faut s'adresser à Ullyse Fontaine, marchand de charbon à Sars-la -uissière. C'est un brave homme très aimable fournissant bien et vite.

e. **L'information**

Enfin, le curé de Bienne a abonné 50 familles du village à « l'appel des cloches », un hebdomadaire, et une douzaine de famille à une autre revue. C'est le curé qui a tout payé. Aux Pâques, « la propagande » demande l'envoi d'une circulaire dans toutes les familles (environ une centaine), et c'est encore monsieur le curé qui paye !

f. **Les confréries**

Le village de Bienne compte à l'époque de **nombreux cercles et associations.**

Le curé VanopdenBosch mentionne la confrérie du Mont Carmel. Il ne précise pas quel était son rôle, son objet social. Il explique juste avoir découvert cette confrérie à son arrivée à Bienne, l'avoir maintenue en l'état, et avoir célébré un service pour les membres défunts. Ces membres qui payaient 1 franc par an en juillet et qui à leur mort avaient droit à un service à 7 heures. Le prix du service étant de 40 francs, il semble que cela posait un problème de trésorerie.

Le curé VanopdenBosch cite également le cercle d'action catholique qui se réunit chaque mois au bureau de monsieur le curé, on y parle du bien à faire, des journaux, de l'entraînement à la messe, de la propagande pour les jeunes, etc. Il compte 4 membres : Arthur Fayt, le secrétaire de la fabrique d'église, François Papetiers le garde champêtre, Ernest Tahon magasinier, et Hervais Sibille échevin de l'instruction et des finances.

Plus tard, le curé Herman écrit qu'il n'y a plus d'œuvres sociales au village. Les membres étant devenus trop âgés et tous mariés, les jeunes faisant défaut ou ayant renoncé à en faire encore partie, les anciens membres du cercle d'action catholique n'ont pas produit grand-chose, faute d'occasion. Il leur est demandé de faire du zèle autour d'eux par la parole et le bon exemple, ce qu'ils font là où ils

peuvent.

Le curé Herman précise que pour les femmes il n'y a rien, étant donné que le local nécessaire à leur réunion fait défaut...

L'association du Très-Saint-Sacrement : le premier dimanche du mois, une douzaine d'homme portent les flambeaux à la procession et une huitaine constituent le contingent de l'association. C'est surtout pour assurer le décorum aux grandes processions qu'elle sert. Du point de vue piété et ferveur, ils n'en font guère plus que les autres. Ils ne sont pas très dévots, malgré que le curé les ait formés plus d'une fois, mais ils ne retiennent pas, déplore le curé. Précisant que c'est d'ailleurs la plaie du pays : l'insuffisance religieuse, mais sans hostilité cependant.

Les confrères du cercle se réunissent à la cure de Bienne le premier mardi de mai de chaque année à l'occasion d'une conférence suivie d'un diner. Une autre réunion a lieu le premier octobre, fête de saint Remy, le saint patron de l'église de Bienne, elle aussi suivie d'un diner.

### **g. L'école**

Bienne, c'est aussi son école. L'école du village est communale. Elle est assez bien tenue par madame l'institutrice Josse, qui manque d'autorité. Comme madame Josse n'habite pas le village, elle n'a aucune influence sur les enfants, aussi est-elle « absolument nulle » pour le curé. Celui-ci ne reçoit aucune aide d'elle. Le cours de religion y est bien donné, et aucun enfant n'est exempté du cours de religion. Monsieur le curé précise encore que la maîtresse d'école madame Josse est d'opinion catholique mais pas fort pratiquante.

### **h. Les faux ménages**

Certes madame Josse n'est pas très pratiquante. Bon, ce n'est somme toute pas trop grave. Une autre attitude est à l'époque bien plus mal vue : les couples non mariés. En effet, le curé VanopdenBosch consacre une partie de son recueil pour répertorier les « faux ménages ». Ce qu'on ne retrouve pas dans les écrits du curé Herman. La vision des choses aurait-elle pu changer si vite ? Quoiqu'il en soit,

sont listés six couples habitants le village, à la rue de Binche, à la rue verte, ... Certains mariés « seulement au civil », ayant des enfants illégitimes d'un point de vue ecclésiastique, un autre qui cumule le concubinage et l'adultère, avec le vrai mari de la femme vivant encore ailleurs, et le nouveau compagnon qui est veuf. Il y a même un couple vivant sous le même toit sans n'être même pas marié au civil. Les hommes libre penseurs, voire même antireligieux sont aussi cités.

### **i. Répartition des avoirs**

Revenons à l'église **Saint-Rémy**, l'église du village. De nombreux chapitres sont consacrés à la répartition des avoirs entre le curé, la fabrique, des tiers. Qui a construit quoi, la localisation des objets du cultes, les orgues, ...

Les affaires du clerc sacristain sonneur et l'entretien du mobilier sont à la charge du curé lui-même, et il en est payé par la fabrique. Par contre, tout ce qui concerne l'église en dehors du budget de la fabrique, c'est monsieur le curé qui a tout à sa charge et « cela dépend de sa générosité personnelle ». Pour l'église et la cure, inutile, se lamente le curé, de demander quelque chose en dehors du budget : « ces messieurs de l'administration n'ont rien à faire de tout cela, tout ce qu'on leur demande est toujours de trop alors on tâche de tirer son plan comme on peut ».

Si le curé veut procéder à un changement, il doit le faire lui-même sans rien dire à personne, sinon il ne fera jamais rien. Bienne est ainsi fait. Les autorités ont peur de leurs gens, surtout aux élections, de là l'inertie de l'administration surtout vis-à-vis du curé, de son église et de sa cure.

Les annexes construites dans l'avant-cour et le jardin le furent par le curé VanopdenBosch pour ces divers besoins : garage pour l'automobile, la buanderie, le lavoir, l'atelier, le chenil, l'étable, le fenil, le poulailler, les cabanes à lapins, ... Tout est amovible et transportable donc restent sa propriété en tout temps.

Un tas de fumier de la chèvrerie, de même qu'un tas de guano pour les plantations et les ensemencements sont laissés à la cure par le curé VanopdenBosch. Ce dernier mentionne l'excellent état de la terre de

culture, qui cependant demande beaucoup d'eau Malheureusement, parmi les pompes existantes, certaines sont tout à fait inutilisables.

La voiture de train, dans le jardin, lui appartient de plein droit. Elle fut achetée par lui et placée à ses frais. Les pieux et fil de fer, les arbres fruitiers sont aussi à monsieur le curé, de même que les clôtures du jardin et du vieux cimetière. Au départ de monsieur le curé VanopdenBosch, cette voiture revient de plein droit à son ami François Papetiers, garde champêtre de Bienne., il en aura ainsi pleine jouissance et en fera ce qu'il voudra. Si le nouveau curé en était amateur, libre à lui de s'entendre avec le champêtre et de la reprendre moyennant finance.

Le curé VanopdenBosch mentionne également qu'il a fait planter à Bienne des groseilliers à fruits rouge et vert (maquereaux), des pruniers, pêchers, cerisier du nord, poiriers... Le bac à eau de pluie est la propriété du curé VanopdenBosch. Ce dernier a également fait faire les nouveaux trottoirs, ainsi qu'il a fait placer les « éternit » du foyer de la cuisine. Idem pour les lambris du corridor.

Pour ce qui concerne les rentes, les loyers et les échéances de la fabrique : de tout cela, c'est le trésorier de la fabrique qui s'en occupe, et cela se fait bien. Pour les chaises d'église on va percevoir à domicile. C'est Arthur Rémant qui fait cela moyennant une rétribution. La taxe par chaise est de 4 francs par an.

## **j. Le catéchisme**

En ces années 1950, le catéchisme est encore bien présent. La préparation à la première communion, ou à la communion solennelle, se déroule tout le long de l'année, tous les jours après la messe de 7 heures, vers 7 heures et demi donc, et ce pendant 30 à 45 minutes. s'agit bien de 7 heures du matin puisque le curé Hermant précise qu'après le catéchisme, les enfants partent à l'école, vraisemblablement par le raccourci qu'offre la ruelle à pierres. Les leçons débutent au mois de mai, n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, et se terminent quand ont lieu la solennité au village, à la pentecôte.

## **k. Les messes**

Dans l'église, certains s'affairent. Les quêtes et les collectes sont réalisées par l'enfant de chœur présent à la messe. Le curé peut le faire lui-même, mais cela allonge la durée de l'office. Tous les premiers dimanches du mois, et le jour des grandes fêtes, la collecte se fait pour l'église paroissiale, durant les messes. Le produit est employé pour les besoins de l'Eglise. Celles imposées pour les bonnes œuvres ont lieu les jours indiqués à la cartabelle<sup>9</sup>.

Pour ce qui est de la musique, il existe dans l'église un harmonium, qui est tenu par une petite jeune fille de 15 ans, qui a été un peu mise au courant du chant et de l'accompagnement par le curé. Il s'agit de Yvonne Procès (?), filles de Jules, à l'époque conseiller communal catholique. Personne dans l'entourage de monsieur le curé ne peut faire mieux qu'Yvonne. Le curé Herman se félicite de sa présence, et précise même qu'il faut la maintenir, voire l'encourager, car sans son aide les offices devraient se tenir sans accompagnement et sans la moindre note de musique.

Il en va de même pour les chants assurés par madame Louisa Lebon (épouse de Hervais Sibille). Elle est sûre de sa voix et connaît la grande majorité des chants des offices. Elle n'est cependant pas toujours très ponctuelle au poste, ce qui oblige le curé à lui rappeler souvent qu'il compte sur sa présence régulière.

Le dimanche se sont 7 à 8 hommes qui prêtent leur concours pour chanter la messe. Ils se mettent sur les premières chaises, devant le chœur. Ce sont des gens auxquels monsieur le curé peut demander un service quand il en a besoin car tous sont serviables et aimables.

En ce qui concerne les coûts, la jeune organiste, ainsi que les chanteurs, coutent chacun 200 francs par an à la fabrique d'église.

## **l. Relations avec les habitants**

Le curé Herman mentionnera, dans le même cahier, ses remarques propres à l'attention de son successeur, l'abbé Argot.

---

<sup>9</sup> **Cartabelle** : calendrier ecclésiastique à l'usage des clercs, organistes & chantres.

Comme principe de base : égalité pour tous. Le pasteur connaît tous les habitants avec leurs qualités et leurs défauts, idem pour les enfants. En ce qui concerne la jeunesse, il est au courant de leurs gestes, de leurs fréquentations, de leurs compagnies. Le curé visite toutes les maisons où il a à faire, et ce sans exception. Cependant, il faut veiller à ne pas courir de maison en maison, pour boire du café, de la bière ou un verre de vin. Il ne faut pas être « collant » dans ce pays. Les visites doivent être courtes et bonnes.

Autre principe de base : se méfier de tous. C'est en effet « un pays où l'on jase vite ». Certains curés ont hélas parfois manqué de réserve et n'ont pas toujours été prudents, d'où des racontars, des histoires, des aventures sur leur compte, ce qui est toujours préjudiciable au ministère des cultes, et aux intéressés eux-mêmes.

### **m. divers**

Le curé Herman explique tout ce qui servira à son successeur. Par exemple, dans l'armoire murale du grand bureau se trouve un grand cahier noir qui reprend les registres des baptêmes, des défunts, des mariages, ... Il existe aussi un registre brun qui reprend les mêmes inventaires mais pour les années antérieures à 1921. Les vieux registres de la fabrique se trouvent dans la sacristie, plus précisément dans l'armoire murale fermée d'un rideau grenat. Les anciens comptes et divers objets se trouvent quant à eux dans l'ancien coffre-fort en bois situé dans le grand bureau. Les clés étant perdues, il n'est plus fermé. Pour ce qui concerne les papiers plus intimes, comme les tarifs des funérailles, c'est toujours l'ancien curé qui les détient, et ils seront envoyés ou remis au nouveau desservant une fois sa nomination effective.

Il reste des cires en quantité suffisante, dans la petite sacristie, et un peu de vin de messe de 1940. Il est difficile d'en trouver à présent. Le curé Herman précise laisser du charbon, qui appartient à la fabrique d'église, et qui est destiné au chauffage de l'église.

Les saintes huiles se trouvent dans le coffre-fort de la sacristie avec les calices. L'ostensoir est remisé dans le coffre-fort mural, dans le chœur. On y trouvera aussi le ciboire avec les saintes hosties, la



lunule, et la bourse pour porter le bon Dieu aux malades.

Pour ce qui est justement de visiter les malades, le curé Herman y allait à pied puisqu'il ne possédait pas de vélo. Comme les gens, « dans ce pays », tardent fort pour faire administrer les malades, voire même souvent, ils appellent le curé alors que le mort est déjà sur son lit de parade, c'est donc de bonne coutume que de se hâter sitôt que l'on vient chercher le prêtre. Il faut donc prendre de quoi administrer le malade, mais aussi prendre le nécessaire au cas où le malade serait mort à l'arrivée du curé. Donc précise-t-il : savoir monter à bicyclette, ou mieux, savoir conduire une petite auto qu'il aurait à sa disposition, serait fort bien utile. Et chose merveilleuse, il y a justement un garage à la disposition du curé, à rue, permettant un départ immédiat et facile.

### **3. Et aujourd'hui**

**70 ans plus tard**, les choses ont bien changé. Le clocher se mure dans le silence, les murs, eux, se lézardent. Plus de baptême, plus de mariage, plus d'enterrement, plus de curé. Presque plus d'église. Les confréries ont disparu, de même que l'école. D'autres associations ont pris le relais pour garder le petit village de Bienne vivant : les gilles, la jeunesse, l'Enclos Saint-Rémy, ... Les documents de la fabrique ne sont pas tous perdus et ils seront prochainement mis à disposition en ligne, pour le plus grand plaisir des chercheurs, des généalogistes, ou des particuliers en quête de recherches identitaires. Mais où sont passés les oriflammes, le ciboire, les calices, .... ?<sup>10</sup>

---

10 voir à ce propos « Inventaire du mobilier de l'église St Remy de Bienne-lez-Happart (Lobbes) » réalisé en janvier 2010 pour la Fabrique d'Eglise par « Qualité-Village-Wallonie » en la personne d'Anne FRANCHIMONT. Cet inventaire (obligatoire) est remis au diocèse de Tournai, à la Fabrique d'Eglise Saint- Remy ainsi qu'au Centre d'Histoire et d'Art Sacré en Hainaut (CHASHa) situé à l'Abbaye de Bonne-Espérance en la personne de Déborah LOMAURO. Il est consultable sur demande auprès de la FE Saint-Remy.

Sur YouTube, on peut visionner le documentaire réalisé par l'association « l'Enclos Saint-Remy » à l'occasion des « Journées du Patrimoine 2016 » (sur YouTube, chercher « Enclos St-Remy Bienne-lez-Happart »)

## 4. Glossaire

**Vêpres** : sont un [office](#) dont le nom vient du latin ecclésiastique *vespera*, qui désigne l'*office divin que l'on célèbre le soir*. Ce mot latin est lui-même une translittération du mot grec ἑσπερος / *hesperos*, qui veut dire « coucher du Soleil ». Ce grand office marque la fin de l'après-midi et le début de la soirée.

**Laudes** : signifie « [louanges](#) » en [latin](#). C'est la prière chrétienne du lever du soleil dans la [Liturgie des Heures](#) (Prière quotidienne chrétienne) ; on y rend grâce à Dieu pour le jour qui se lève par des [psaumes](#) de louanges.

**Rogations** : dans le [calendrier liturgique tridentin](#), les trois jours précédant immédiatement le jeudi de l'[Ascension](#), c'est-à-dire les 37<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> jours après [Pâques](#). Le mot « rogation » vient du [latin](#) rogare, qui signifie « demander ». Ce terme sert à qualifier cette période de l'année car l'[Évangile](#) du dimanche précédent comprend le passage « demandez ce que voudrez et cela vous sera accordé » (Jean 15, 7). Le terme [rogation](#), en latin rogatio, signifiait originellement « demande » et a pris le sens de « prière, supplique » en bas latin et de « prière accompagnée de processions » en latin ecclésiastique.

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, des [processions](#) étaient organisées dans les chemins parcourant les champs dans tous les pays catholiques. Les fidèles observaient traditionnellement pendant les Rogations un [jeûne](#) afin de se préparer à la célébration de l'Ascension et les [prêtres](#) bénissaient les cultures. Les croix de station au bord des chemins des campagnes en rappellent aujourd'hui le souvenir.

**Oriflamme** : toute [bannière](#) d'apparat terminée en pointes.

**Bannière de procession** : une pièce de tissu orné en [broderie](#) d'un décor et souvent d'inscriptions spécifiques. Bannière, elle est portée dans les [processions](#) où elle fait office d'insigne d'identification pour une [confrérie](#) religieuse, une [paroisse](#) ou une congrégation ([gonfalon](#) de...). Elle est en général de forme rectangulaire, suspendue par le petit côté supérieur du rectangle à un bâton horizontal lui-même porté par une hampe. Elle peut comporter des cordons latéraux terminés par des pompons.

**Baldaqin** : désigne une tenture de lit et/ou la structure permettant d'accrocher cette tenture ([lit à baldaqin](#)). [Par extension](#), il désigne aussi dans l'architecture religieuse un [dais](#) posé sur des colonnes et coiffant un [autel](#) remplaçant le [ciborium](#) préalable des édifices paléochrétiens. Il désigne enfin toute forme de dais qui couronne un trône, une baignoire, une [niche](#), un lit, etc.

**Cartabelle** : calendrier ecclésiastique à l'usage des clercs, organistes & chantres.

**Vigiles** : En Occident, l'office de matines ou des vigiles est le premier office du cursus de l'[office divin](#), destiné à sanctifier le temps de la nuit. Il est caractérisé par une psalmodie prolongée (récitation de psaumes alternés), entrecoupée de lectures longues et du chant de [répons](#) destinés à l'intériorisation des lectures.

**Lunule** ou lunette : monture circulaire ouvrante, en métal doré ou argenté, sertissant deux disques de verre entre lesquels on place une hostie consacrée, en vue de l'exposition sur un ostensor (pièce d'orfèvrerie ouvragée composée d'un pied et de l'espace destiné à recevoir la lunule).

# La canalisation de la Sambre.

Par Jean Meurant et Olivier Hecq

## **1. Contexte**

La Sambre... que n'a-t-on pas déjà dit sur cette rivière...

La Sambre prend sa source en France dans la Forêt du Nouvion près de Fontenelle (Aisne), lieu de naissance d'Ursmer de Floyon, le saint fondateur de Lobbes. Sa source jaillit à 190 mètres d'altitude. Sa navigabilité commence à Landrecies.

Longue d'environ 190 km, son nom lui viendrait du gaulois « Samara » qui signifie « tranquille ». D'autres origines ont été mises en avant. Ses principaux affluents sont situés en rive droite : la Thure, la Hantes, la Biesmelle, l'Eau d'Heure. En rive gauche, beaucoup de (petites) rivières : le Grignard, le Spamboux, le Laubach. Cela s'explique par le fait qu'en rive gauche, la ligne de partage des eaux avec le bassin de l'Escaut est toute proche. Les affluents en rive gauche n'ont pas le temps ni l'espace pour grandir. Ainsi, la Haine qui prend sa source sur le plateau d'Anderlues, à quelques kilomètres de Lobbes, se dirige vers l'Escaut qu'elle rejoindra après un parcours de 72 kms. A contrario, le Laubach, qui naît aussi à Anderlues, rejoint la Sambre après un parcours de « seulement » 4 à 5 kms.

La Sambre a une longue histoire. Depuis la bataille du Sabis en 57 av J.C., opposant César aux Belges, jusqu'à la bataille de la Sambre en août 1914, entre les armées françaises et prussiennes, en passant par Jacques de Guyse, un montois né vers 1340, qui cite une rivière du nom de Cambro, qui est appelée par la suite Cambra.

Elle est cependant peu navigable. Très difficilement, et pendant 4 mois de l'année.

Pendant les campagnes de Louis XIV<sup>11</sup>, des particuliers se mettent à

---

<sup>11</sup> En incluant la période de régence de sa mère Anne d'Autriche, Louis XIV aura régné 72 ans, dont 33 années de guerre. Il est « chez nous » en 1655, pendant la guerre Franco-Espagnole, et en 1688 – 1697, guerre des 9 ans, avec la bataille de Fleurus en 1690, le siège de Namur en 1692, l'incendie de la Grand Place de Bruxelles en 1695.

transporter divers produits de l'armée française (e.g. des denrées pour l'alimentation). Pour les aider dans cette tâche, ces particuliers font construire à leur frais des barrages et des écluses primitives afin de pouvoir augmenter le tirant d'eau et de pouvoir faire naviguer des péniches transportant de 15 à 20 tonnes de produits. Les autorités voient dans ces aménagements un moyen de faciliter la défense des frontières et l'attaque de positions ennemies, en permettant d'acheminer des quantités importantes de marchandises.

## **2. La période française**

En 1747, le brigadier-ingénieur M. Franquet a pour mission d'examiner les rivières navigables en Belgique, dans le but de les aménager afin de faciliter le service des armées françaises. Il écrit dans son rapport sur la Sambre que son cours est coupé depuis 1692 par une suite de barrages différents et irréguliers, construits soit pour aider la navigation, mais le plus souvent au profit d'usines, et donc au détriment du transport fluvial. En 1747, nombres de ces barrages sont en ruines.

En 1789, M. Deveau, qui est délégué de l'administration française, et M. De Gryseul, commissaire des états du Hainaut suivirent le cours de la Sambre depuis Landrecies jusqu'à Namur. Leur conclusion est qu'il faut au plus vite exécuter des travaux afin d'améliorer la navigabilité sur cette rivière, et la mettre en harmonie avec l'Oise et la Meuse, ce qui doit permettre une jonction des trois cours d'eau.

A l'époque, en l'absence d'écluses, la navigation s'opérait au moyen de chasses d'eau, qu'il faut imaginer comme une écluse à une seule porte, qui permet d'accumuler de l'eau en amont afin de permettre aux bateaux de franchir les hauts fonds : la porte étant fermée, l'eau s'accumule, les bateaux se place devant la porte, et lorsqu'elle est ouverte, les bateaux sont entraînés par le courant et franchissent ces passages délicats. Le chemin de halage, quand il existait, était dans un état lamentable et était parfois en rive droite, parfois en rive gauche.

Une chasse d'eau célèbre pour les lobbains est celle qui existait au niveau du moulin que l'on peut voir sur une gravure représentant l'abbaye en 1740. Les bateaux courraient un risque certain de

s'échouer à cet endroit, et il semblerait que d'après un ancien règlement, tout bateau qui s'y échouait devenait propriété de l'abbaye de Lobbes. Tout bateau, mais surtout son contenu. Il y avait aussi une autre spécificité à Lobbes : l'enclos de l'abbaye était contigu à la Sambre, ce qui interdisait toute possibilité de halage sur la rive gauche. A la descente, au niveau de la porte Mandenne, là où aujourd'hui le mur d'enceinte rejoint la rivière, les chevaux étaient désolidarisés des bateaux. Les premiers contournaient l'enclos par l'actuelle rue de Gaux, les seconds étaient abandonnés à leur sort. Les deux se rejoignaient sur la rive droite, à la sortie de l'écluse. Il est évident que cette situation a également contribué à réclamer une canalisation de la Sambre.

En 1806, la responsabilité d'améliorer la navigation sur la Sambre est attribuée à l'administration des ponts et chaussées. Rien ne se passe.

### **3. La période hollandaise**

Après la défaite de Napoléon, nous revoilà de nouveau sous l'autorité des hollandais. C'est La Chambre du Commerce de Charleroy, les bateliers, et d'autres autorités qui se font de plus en plus pressant aux oreilles du roi Guillaume 1<sup>er</sup> des Pays-Bas. Ce dernier réfléchit au devenir de cette rivière et il comprend la nécessité et l'intérêt de la faire canaliser afin d'augmenter les exportations de produits vers la France.

En 1823 il existe sur la Sambre 6 barrages : La Buisnière, Lobbes, Thuin, l'abbaye d'Alne (sic), Charleroy et Couillet. Le fond de la rivière est bien plus haut qu'aujourd'hui et les inondations des terrains riverains sont fréquents. Il existe également 7 ponts fixes en pierre : Erquelinnes, Lobbes, Thuin, l'Abbaye d'Alne (sic), Marchienne, Charleroy et Châtelet. Les ponts d'Erquelinnes, Lobbes, Thuin et Marchienne sont équipés d'un pont levis. Plus tard, 2 autres ponts seront ajoutés, un à Merbes-le-Château et un autre à Charleroy. La ville de Thuin fera construire un autre pont à ses frais.

La navigation, dans les tronçons Landrecies-Charleroy, en descente, n'était possible que pour des bateaux de 25 à 30 tonnes et en montée la charge maximale était de 15 à 20 tonnes. Pour le tronçon Charleroy-Namur les charges étaient respectivement de 40 à 50

tonnes, et de 20 à 25 tonnes. Il fallait parfois utiliser 20 chevaux pour remonter le cours de la rivière.

C'est donc sous l'impulsion des hollandais que des travaux seront entrepris afin de rendre la Sambre navigable.

Guillaume 1<sup>er</sup> des Pays-Bas, sensible à un travail de l'ingénieur De Behr, rédigé en 1823, relatif à la canalisation de la Sambre, décide de concrétiser ce chantier. A terme, cela doit permettre de développer l'activité économique et industrielle du sud du pays. Bien évidemment, des accords sont signés avec la France afin que cette canalisation soit réalisée dans les deux pays. Elle commence en 1825 dans les Pays-Bas (et terminée en 1829), et en 1832 côté français (pour se terminer en 1836).

Cette canalisation fera l'objet d'une concession de 27 années, incluant les 4 ans requis pour réaliser les travaux entre la frontière et Namur, accordée à messieurs Rémi De Puydt, Lebon et compagnie.

## **Règlement**

Le 16 août 1828, un règlement pour « la navigation sur la Sambre canalisée » est approuvé par décret du roi (des Pays Bas), Monseigneur, représenté par Jean-Gijsberto De Mey van Streefkerk, surnommé « la cloche », Secrétaire d'Etat, L.H. Elias Schovel, son greffier, et monsieur Wenckebach, le secrétaire général auprès du Ministre des affaires intérieures.

Ce règlement aborde 6 thèmes : la navigation (2 articles), le droit de navigation (11), le jaugeage (10), le halage (2), la marche des bateaux (9) et la police (9). En résumé...

### **La navigation :**

Celle-ci sera déclarée ouverte après le parfait achèvement des travaux, qui devra être certifié par l'ingénieur en chef de la province de Hainaut. Le tirant d'eau des bateaux, trains et radeaux doit être en tout temps de 17 palmes<sup>12</sup>, et la profondeur des eaux sous la flottaison toujours de 2 aunes<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> Une palme = la distance entre les bouts de l'index et du petit doigt, pas trop écartés (~ 12,4 cm).

<sup>13</sup> Une aune = 1,2 mètre.

### **Le droit de navigation :**

Pour chaque lieue<sup>14</sup> de distance à parcourir, le droit de naviguer est de 3 cents par tonneau à raison du tonnage, et 6 cents par tonneau à raison du chargement. Les trains de bois et les radeaux sont assimilés aux bateaux à charge.

Sur le chemin de Halage, depuis la frontière française jusque Namur, une borne numérotée sera placée toutes les 5000 aunes (environ tous les 6 km).

Le droit sera dû dès que le bateau aura franchi la borne, sans fraction, mais il y aura lieu de le modérer en amiable si le bateau n'a à parcourir que 2000 aunes ou moins entre 2 bornes. Un système d'abonnement est possible pour les propriétaires de bateaux qui parcourent fréquemment une partie de la rivière.

Les bureaux de perceptions sont établis aux écluses.

### **Le jaugeage :**

Tout bateau destiné à la navigation de la Sambre doit être soumis à un système de jaugeage, par les soins de l'un des experts préposés par les administrations provinciales établies à Solre-sur-Sambre, Charleroy et Namur.

Les frais de jaugeage, y inclus du clou de repère, de la plaque et de l'échelle graduée, sont fixés à raison de 5 cents par tonneau. Le bateau doit en permanence porter ces 3 éléments.

### **Le halage :**

Celui-ci se fait par tous les moyens que les bateliers jugeront convenables, et le halage en descente cède le pas à celui qui s'opère en montée.

### **La marche des bateaux :**

Les bateaux ne pourront stationner dans les dérivations que le temps nécessaire pour attendre leur tour de passer l'écluse, et à cet effet, ils doivent se ranger, lors de leur arrivée, en amont de l'écluse en une seule file, contre la rive opposée à celle du halage. Les bateaux en aval,

---

<sup>14</sup> Une lieue marine actuelle = 5,55 km.

eux, bordent la rive du halage.

Le passage aux écluses sera alternatif si il y a des bateaux à la fois à l'amont et à l'aval.

Tout bateau surchargé ou exposé à un danger notoire de submersion sera immédiatement retenu et arrêté. Et tout bateau coulé et échoué devra être enlevé dans les 48 heures, sinon, il est pourvu d'office de la part des préposés de la police sur le canal, aux frais du propriétaire.

### **La police :**

La police de la navigation sera exercée par les ingénieurs du Waterstaat et les agents de la police locale.

En cas de refus d'acquitter le droit demandé, le passage aux écluses et toute navigation pourront être interdits aux bateliers.

Toutes altérations aux échelles de jauge, plaques de jauge, toutes surcharges, toutes fraudes commises, ... sont punissables d'une amende de 1 à 75 florins.

Des amendes sont également prévues en cas de dégradations aux ouvrages, plantations, de même qu'en cas d'outrage ou violence envers les agents du concessionnaire et les préposés aux ponts et aux écluses.

Le concessionnaire et ses employés peuvent également être soumis à la même peine s'ils sont reconnus coupables d'entraves à la navigation, pour toutes perceptions non autorisées, ou encore voies de fait ou contraventions aux règlements.

La Députation des Etats de la province de Hainaut, en date du 31 décembre 1828, nous apprend que la navigation sur la Sambre canalisée sera ouverte au 1<sup>er</sup> janvier 1829. L'ouverture se fait cependant avec un projet non terminé, sous la pression, entre autres, des bateliers.

Le 24 janvier 1829, un article est modifié pour faire apparaitre un droit fixe de 4 florins destiné à couvrir les frais de fabrication de plaque, échelle, clou et rédaction du procès-verbal de jaugeage.

Le 19 mai 1829, Guillaume 1<sup>er</sup>, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, sur le rapport de son Ministre



de l'intérieur du 16 mai, soumet à l'approbation de La Députation des Etats de la province de Hainaut, les tarifs pour la navigation de la Sambre canalisée. Ceux-ci sont au nombre de 6, et concernent les droits de navigation 1) de la frontière française vers Charleroy, 2) de Charleroy vers la frontière française, 3) de Charleroy vers Namur, 4) de Namur vers Charleroy, 5) entre la France et Charleroy et 6) entre Charleroy et Namur.

1829.  
DU 19 MAI 1829.

**Navigation de la Sambre.**

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc.,

Sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur du 16 de ce mois, n.° 91, soumettant à notre approbation les tarifs pour la navigation de la Sambre canalisée, dressés conformément à l'article 11 du règlement approuvé par notre arrêté du 16 août 1828, n.° 2;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS

D'approuver les tarifs pour la navigation de la Sambre, tels qu'ils sont joints à la présente sous les lettres A, B, C, D, E et F.

Copies d'icelle seront adressées à notre Ministre de l'intérieur pour l'exécution, ainsi qu'à notre Ministre des finances et à la chambre générale des comptes pour information et avis.

Bruxelles, le 19 mai 1829.

(Signé) GUILLAUME, etc.

**A. PREMIER TARIF pour la perception du droit de navigation de la Sambre, de la France et des points intermédiaires jusqu'à Charleroy, calculé conformément à l'article 11 titre 2 du règlement de la navigation, approuvé par arrêté royal du 16 août 1828, n.° 2.**

DÉPART.	POINTS DE ARRIVÉE.	DISTANCE TOTALE POUR L'ARRIVÉE POUR LE DROIT DE DU.	DROIT TOTAL DU PAR TONNEAU	
			POUR LE CHARGEM.	POUR LE TONNAGE.
FRANCE.	Pont-de-Sambre. . . . .	2,162	0,02594	0,01297
	Rivage du Pont-de-Sambre.	2,277	0,02732	0,01366
	Écluse n.° 1, à Solre-sur-Sambre. . . . .	2,897	0,03476	0,01738
	Pont de Merbes-le-Château.	3,035	0,06042	0,03021
	Écluse n.° 2, à Labussière, carrière de marbre, usines. . . . .	7,608	0,09129	0,04364
	Embarcadère de minerais, pour Hourpes. . . . .	8,900	0,10680	0,05340
	Écluse n.° 3, à Fontaine-Valmont. . . . .	11,788	0,14145	0,07072
	Forges Grignart. . . . .	13,037	0,13698	0,07834

1829. 407

Pont de Lobbes. . . . .	16,896	0,20275	0,10137
Écluse n.° 4, à Lobbes. . . . .	17,630	0,21136	0,10578
Pont de Thuin. . . . .	19,391	0,23269	0,11634
Écluse n.° 5, à Thuin. . . . .	19,964	0,23956	0,11978
Rivages de minerais pour Hourpes (rive droite). . . . .	20,700	0,24840	0,12420
Écluse n.° 6, au Long-Courant. . . . .	22,378	0,26853	0,13426
Le fourneau de Hourpes. . . . .	25,000	0,30000	0,15000
Écluse n.° 7, au Trou d'Aulne. . . . .	26,018	0,31221	0,15610
Écluse n.° 8, à l'abbaye d'Aulne. . . . .	27,988	0,33579	0,16789
Écluse n.° 9, à Landelies.	30,605	0,36726	0,18363
Carrière de la commune de Landelies (rive gauche).	31,000	0,37200	0,18600
Carrière Picard (r. gauche).	31,100	0,37320	0,18650
Carrière Lebon, Taillante Roche. . . . .	32,070	0,38484	0,19242
Carrière Dolbeau, pour verres. . . . .	32,500	0,39000	0,19500
Carrière Vincent (r. droite).	33,560	0,40272	0,20136
Écluse n.° 10, à la Jambe de Bois. . . . .	33,832	0,40598	0,20299
Embarcadère du Hameau (rive gauche). . . . .	34,120	0,40944	0,20472
Carrière Brandegem (rive droite). . . . .	34,130	0,40980	0,20490
Embarcadère dit Gué Gobeau. . . . .	36,134	0,43360	0,21680
Mont de Marchiennes. . . . .	36,754	0,44104	0,22052
Rivage de la Providence, à Marchiennes. . . . .	37,700	0,45240	0,22620
Rivage de Charleroy à la porte de Marchiennes. . . . .	39,900	0,47880	0,23940
Charleroy. . . . .	40,000	0,48000	0,24000

Proposé par l'ingénieur en chef du Hainaut et par le concessionnaire, conformément à l'article 11 du règlement de la navigation de la Sambre.

Mons, le 6 avril 1829, n.° 1050.

L'ingénieur en chef du Hainaut, (Signé) FERRAND.  
L'Administration de la Société du canal de Sambre,  
(Signé) CARION-DELOTTE.

Goedgekeurd by s'konings besluit van den 19 mai 1829, n.° 17.  
(Suivent les signatures.)

2.° p. 33.

Certains points d'arrivée existent toujours de nos jours comme les écluses. D'autres par contre peuvent susciter un certain étonnement, comme par exemple, entre l'écluse 2 de La Buissière et l'écluse 3 de Fontaine-Valmont, un embarcadère de minerais pour Hourpes. Il s'agit probablement de l'exploitation de limonite du Petit Sarty à Sars-la-Buissière. Celle-ci alimentait le fourneau de Grignart et aussi celui d'Hourpes en ce début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Après l'écluse 3, un arrêt pour les forges de Grignart. Plus loin, après l'écluse 9 de Landelies, une longue liste de carrières s'égrène. En ce qui concerne les écluses, leurs portes sont en charpentes de

bois, sauf celle de Thuin dont les portes sont en fer de fonte (sic). En 1829, c'est un certain H. Le Brun, Greffier des Etats, chevalier de l'Ordre du Lion Belgique qui fait office de secrétaire de la Députation des Etats de la province de Hainaut. Il ne restera pas en service longtemps puisqu'en 1830, c'est la révolution et un changement de régime s'en suit.

#### **4. La période belge**

La canalisation de la Sambre a entraîné la construction de gros bateaux de 200 à 230 tonnes<sup>15</sup>. Cela provoque une forte diminution du fret! Tout bénéfique pour la sidérurgie naissante au pays de Charleroi mais c'est la ruine des bateliers qui naviguaient avec des « Sambrines<sup>16</sup> » de 60 tonnes. Le 15 octobre 1830, il y eut, à Namur, une révolte des bateliers. Les « petits » bateliers se mirent à déverser de grosses pierres dans la toute nouvelle écluse de Namur. Le Gouvernement provisoire promulgua, le 22 octobre 1830, soit 7 jours plus tard, un arrêté modifiant, au bénéfice de l'ancienne batellerie, tous les tarifs de la Sambre. Pour les bateaux de moins de 60 tonnes, les droits de navigations sont divisés par 2, pour les péniches entre 60 et 120 tonnes, ils sont réduits d'un quart, et ils sont inchangés pour les péniches de plus de 120 tonnes. Voilà de quoi calmer les ardeurs et les craintes des bateliers.

Le 2 novembre 1832, le Gouverneur de la province de Hainaut prend des mesures afin de résoudre les nombreuses plaintes qui lui sont parvenues suite à la baisse des eaux, rendant impossible la navigation sur la Sambre. La cause de ceci est à trouver dans les activités industrielles des usines riveraines du onzième bief de la Sambre : la profondeur n'est plus de de 1,3 mètre. Le Gouverneur décide donc qu'il est interdit aux usines riveraines d'ouvrir leurs vannes de prises d'eau tant que le niveau de la ligne de flottaison n'ait été de nouveau atteint.

Le 15 juin 1833, Léopold 1<sup>er</sup>, Roi des Belges, fait apporter quelques modifications et précisions au règlement d'origine.

---

<sup>15</sup> D'une longueur de 35 mètres, d'une largeur de 4,7 mètres et d'un tirant d'eau de 1,6 mètres.

<sup>16</sup> Aussi nommées « Sambroises », 21 mètres de long, 3,6 mètres de large et un tirant d'eau de 1,2 mètres.

Par exemple, il fait préciser que tout bateau doit porter un clou de repère, une échelle d'immersion, une plaque de jauge et l'inscription en blanc sur fond noir du nom du bateau et du numéro de jaugeage précédé de l'une des initiales S, C ou N, faisant référence au bureau de jaugeage ayant accordé les documents (Solre-sur-Sambre, Charleroy ou Namur).

Le 6 novembre 1833, la députation des Etats de la province de Hainaut fait remplacer les références « florins » par leur équivalent en « francs », et l'amende de « 1 à 75 florins » devient « 2 à 150 francs ».

En novembre 1834, les décisions de la députations des Etats de la province de Hainaut relatives au tirant d'eau du bief numéro 11 et aux amendes, seront approuvés par Léopold 1<sup>ier</sup>, et peu après par le Gouverneur du Hainaut.

En décembre 1840, les décisions de cette même députation relative au tirant d'eau du bief 11 seront étendues à l'ensemble du cours de la Sambre.

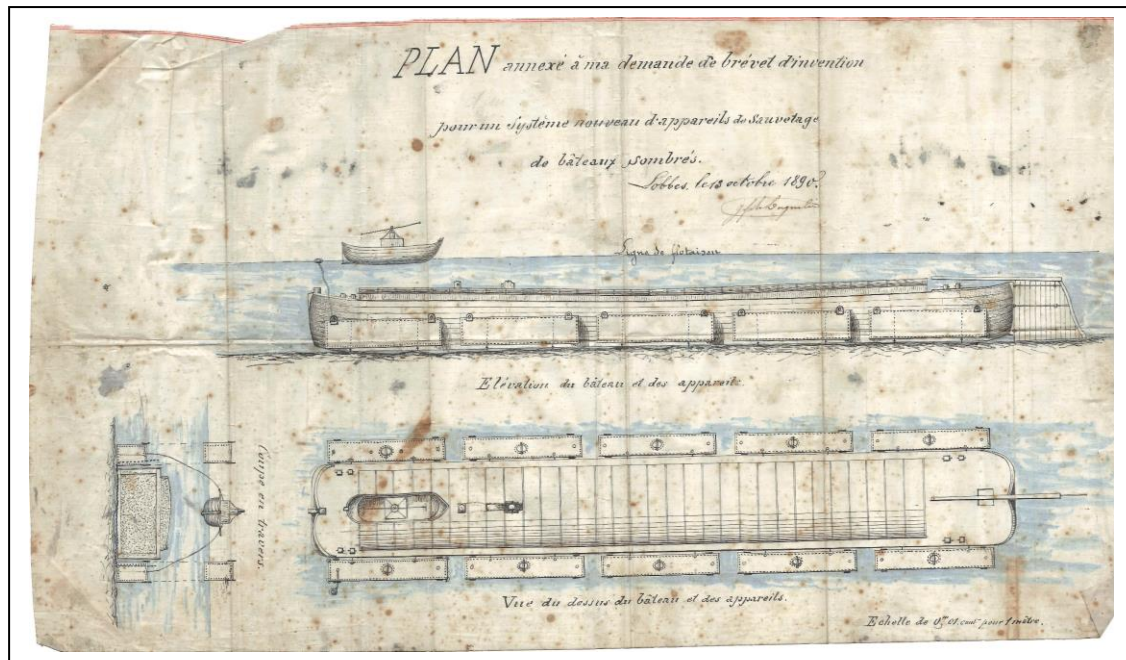
En août 1879, une norme est éditée, connue sous le nom de « gabarit Freycinet » qui doit permettre l'uniformisation des rivières, des canaux et des écluses pour permettre le passage des péniches de 350 tonnes avec un tirant d'eau de 1,8 à 2,2 m, avec des écluses de 39 m de long pour 5,2 m de large. Ce gabarit existe toujours de nos jours.

Peut-être suite à l'amende que risquent les bateliers dont l'embarcation aurait sombré dans la rivière, un certain Joseph Dagnelies de Lobbes dépose une demande de brevet d'invention pour « un système d'appareil de sauvetage des bateaux sombrés applicable sur tous les cours d'eau ».

Son premier plan date du 13 novembre 1890, et l'Académie Parisienne des Inventeurs lui répond le 12 décembre 1890 et lui décerne le titre de membre d'honneur correspondant de l'Académie.

Monsieur Dagnelies prendra contact avec la société E. Bede et Cie d'ingénieurs conseils de Bruxelles qui lui répondra le 23 avril 1891.

Il enverra également un dossier plus complet à l'Académie qui acceptera sa demande complétée le 5 mai 1891.



L'histoire ne dit pas si son système a été breveté, construit ou utilisé. Cependant, encore aujourd'hui, un système similaire de ballons gonflés à l'air permet le renflouement de masses immergées. Ce principe est basé sur la loi d'Archimède.

## **5. Sources**

Wikipédia,

Recueil des chartes, coutumes et des règlements ordonnances et arrêtés d'administration générale qui ont régi la province de Hainaut depuis l'an 1200 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1842.

Brevet d'invention de Joseph Dagnelies (documents transmis par madame Rita Bultot)

La canalisation de la Sambre, motif et détails de cette canalisation, Ed. Mémoires du Hainaut T 29-30, pp 317-323

Règlement de la navigation de la Sambre, A.R.16.08.1828

Arnould. M.A., La navigabilité ancienne de la Sambre, 1958

Piérard Colette, La Sambre, Chronique d'une normalisation, Traces 2 , Ed. MET, 1997

Vander Maelen Ph., Dictionnaire géographique du Hainaut, 1833/1970

Informations diverses sur le sujet